

NOTES

Par Matthieu Llorca

LA MONTÉE DES
DÉPENSES MILITAIRES
EN EUROPE, ENTRE
IMPÉRATIFS DE
SÉCURITÉ ET
CONTRAINTES
BUDGÉTAIRE : LE CAS
DE LA FRANCE

SPIRALES



LA MONTÉE DES DÉPENSES MILITAIRES EN EUROPE, ENTRE IMPÉRATIFS DE SÉCURITÉ ET CONTRAINTE BUDGÉTAIRE : LE CAS DE LA FRANCE



La guerre en Ukraine a déclenché une forte hausse des dépenses militaires européennes après des décennies de désarmement. Entre 2015 et 2024, elles ont augmenté de 83 %, atteignant 693 milliards de dollars. La France participe à ce mouvement avec une Loi de Programmation Militaire 2024-2030 de 413 milliards d'euros (+40 %), visant à renforcer sa souveraineté et sa base industrielle.

Cependant, cet effort pèse sur des finances publiques déjà fragiles (116 % de dette/PIB) et soulève la question de sa soutenabilité. Le « keynésianisme militaire » — l'idée que la dépense de défense stimule l'économie — reste controversé, surtout lorsque les achats bénéficient à l'étranger.

L'Union européenne cherche à intégrer la défense dans une logique d'investissement collectif avec le plan REARM Europe (800 milliards d'euros d'ici 2030). En France, la défense devient le premier poste budgétaire hors dette, devant l'Éducation nationale, au risque d'évincer d'autres priorités sociales et écologiques.

Le modèle français repose sur une économie mixte de défense où l'État soutient innovation et réindustrialisation, mais cette orientation accroît la dépendance budgétaire.

Trois leviers sont proposés : mutualiser les dépenses au niveau européen, cibler les investissements à fort effet productif (R&D, innovation duale) et consolider la base industrielle commune.

La défense doit ainsi être pensée comme un investissement collectif et stratégique, conciliant sécurité, soutenabilité et transition écologique.



La guerre en Ukraine a marqué un tournant historique pour les dépenses publiques militaires en Europe. Après des décennies de désarmement relatif, d'économies sur les budgets de défense et de croyance dans la stabilité géopolitique du continent, les États membres de l'Union européenne (UE) se sont engagés, depuis 2022, dans une trajectoire accélérée de réarmement. Ce mouvement s'inscrit dans un contexte global de tensions croissantes : rivalités entre grandes puissances, multiplication des zones de conflit dans le monde et fragilisation de l'ordre multilatéral.

Les chiffres sont frappants : selon le rapport Military Expenditure Database d'avril 2025, réalisé par le SIPRI¹, les dépenses militaires mondiales ont atteint 2 718 milliards de dollars, en hausse de 37 % de 2015 à 2024. L'Europe est la région où la progression est la plus spectaculaire (+83 % entre 2015-2024), surpassant même le continent asiatique. Ce réarmement se traduit par une modification des priorités budgétaires et interroge sur la viabilité budgétaire d'une telle orientation stratégique.

En France, la Loi de Programmation Militaire 2024–2030 prévoit un effort inédit : 413 milliards d'euros sur sept ans, soit une augmentation de 40 % par rapport à la période précédente (Vie publique, 2023). Ce choix stratégique reflète la volonté d'assurer la souveraineté militaire nationale et de soutenir une base industrielle de défense puissante. Mais il pose une question centrale : cet effort est-il viable financièrement sans compromettre la solvabilité des finances publiques et les autres missions de l'État, en termes d'investissement public et en matière sociale (éducation, santé) et environnementale.

¹ Stockholm International Peace Research Institute (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm).



1. Le retour du « keynésianisme militaire » en Europe

Le concept de « keynésianisme militaire », popularisé après 1945, repose sur l'idée que les dépenses de défense peuvent stimuler l'activité économique, via un effet multiplicateur. Aux États-Unis, cette logique a soutenu la croissance de l'après-guerre et le développement d'un complexe militaro-industriel innovant. Cependant, son application au contexte actuel européen soulève des craintes.

En effet, les économies européennes, et particulièrement la France, présentent aujourd'hui des marges de manoeuvre budgétaires limitées, du fait d'un endettement public supérieur à 116 % du PIB et d'une imposition parmi les plus élevée au monde. Or, les économies de la zone euro sont soumises aux règles budgétaires du Pacte de Stabilité et de Croissance établies par traité d'Amsterdam de 1997, à savoir que le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 3 % du PIB et la dette publique les 60 % du PIB. De plus, les effets d'entraînement induits par des dépenses publiques militaires sont atténués lorsqu'une part importante des dépenses est dirigée vers des importations d'armements ou des contrats sous-traités à l'étranger, qui engendreraient à la place des effets d'éviction.

L'UE tente de dépasser ce dilemme en cherchant à intégrer la dépense de défense dans une logique d'investissement collectif. Le plan REARM Europe, évoqué par la présidente de la Commission Ursula von der Leyen, envisage de mobiliser jusqu'à 800 milliards d'euros d'ici 2030, combinant 150 milliards de prêts mutualisés et 650 milliards d'investissements nationaux (Vie publique, 2025). L'objectif est double : renforcer la sécurité du continent et soutenir une base industrielle et technologique européenne.



La progression des dépenses militaires en Europe est spectaculaire. Entre 2015 et 2024, celles-ci ont augmenté de 83 %, pour atteindre un total de 693 milliards de dollars, ce qui représente désormais 26 % des dépenses mondiales, contre 19 % en 2015. Cette tendance reflète un changement profond de paradigme : l’Europe, longtemps tournée vers une baisse de ses dépenses militaires, se dote à nouveau d’une capacité de dissuasion collective.

Les États européens convergent vers la cible de 2 % du PIB fixée par l’OTAN, tandis que certains (Pologne, pays baltes) l’ont déjà dépassée, comme l’illustre le tableau 1 ci-dessous.

Les discussions actuelles au sein de l’Alliance envisagent d’ailleurs un relèvement progressif à 3,5 % du PIB d’ici 2035, voire 5 % si l’on inclut les dépenses de cybersécurité et d’infrastructures critiques.

Tableau 1. Dépenses militaires en % du PIB en Europe, en 2024

Albanie	2,03	Espagne	1,28	Lettonie	3,15	Pologne	4,12
Allemagne	2,12	Estonie	3,43	Lituanie	2,85	Portugal	1,55
Autriche	1	Finlande	2,41	Luxembourg	1,29	République tchèque	2,1
Belgique	1,3	France	2,06	Macédoine du Nord	2,22	Roumanie	2,25
Bulgarie	2,18	Grèce	3,08	Malte	0,5	Royaume-Uni	2,33
Chypre	1,6	Hongrie	2,11	Monténégro	2,02	Slovaquie	2
Croatie	1,81	Irlande	0,2	Norvège	2,20	Slovénie	1,29
Danemark	2,37	Italie	1,49	Pays-Bas	2,05	Suède	2,14

Source : OTAN (2024)



En France, les dépenses publiques de défense représentent 2,1 % du PIB en 2024 (contre 1,9 % en 2015). La Loi de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030 vise à consolider les capacités nationales de dissuasion nucléaire, à moderniser les armées et à renforcer l'autonomie technologique. Cette orientation s'inscrit dans une stratégie de « souveraineté intégrale » (Chaigneau, 2024) fondée sur la maîtrise des chaînes d'approvisionnement et la réindustrialisation du secteur de la défense.

L'effort français repose sur un écosystème industriel dense (Thales, Dassault, Naval Group, Safran), qui constitue à la fois une source de croissance et un instrument d'indépendance stratégique. Cependant, la dépendance du financement public et la concentration sectorielle posent la question de la viabilité budgétaire de ce modèle. L'enjeu n'est pas seulement comptable : il relève d'un arbitrage politique entre sécurité, cohésion sociale et transition écologique.

Les règles budgétaires européennes, bien que révisées, continuent de limiter les déficits structurels. Le projet d'exclure temporairement les dépenses de défense du Pacte de stabilité et de Croissance reflète la volonté de préserver une flexibilité stratégique. Cependant, cette exception pose la question d'un précédent : jusqu'où peut-on élargir la notion de dépenses « stratégiques » ?

En France, en 2025, si l'on raisonne sur les dépenses par ministère, le poste Armées et anciens combattants représente désormais le premier budget de l'État hors dette (avec 95,36 Md€ en autorisation d'engagement², soit une part de 11,3 %) devant l'Éducation nationale (86,94 Md€ en autorisation d'engagement, soit une part de 10,3 %). Or, cet accroissement se fait dans un contexte de pressions multiples : besoins de financement



urgents dans les systèmes de santé, d'éducation, dans les infrastructures, dans la transition écologique et la dépendance. Le risque d'un effet d'éviction des ressources budgétaires mobilisées au détriment d'investissements plus productifs est donc bien réel.

À moyen terme, la viabilité financière du réarmement dépendra de deux facteurs : la croissance potentielle (faible en Europe) et le coût du financement de la dette. Un scénario de remontée durable des taux d'intérêt pourrait rendre l'effort de défense difficilement tenable, sans ajustement fiscal conséquent.

Le cas français illustre bien le paradoxe d'un État qui souhaite à la fois demeurer une puissance militaire et préserver sa crédibilité budgétaire, menacée par les agences de notation qui ont dégradé récemment le rating du pays⁴, du fait des dérapages budgétaires (déficit budgétaire de 5,8 % du PIB en 2024). La France dispose d'une armée complète (dissuasion nucléaire, projection extérieure, forces conventionnelles, cyberdéfense), mais cette ambition a un coût sur les finances publiques.

Le modèle français repose sur une économie mixte de défense qui reflète pleinement la logique d'un État entrepreneurial au sens de Mazzucato (2015), où la puissance publique agit à la fois comme commanditaire, planificateur et moteur d'innovation industrielle. La LPM 2024-2030 implique une mobilisation industrielle accélérée, une révision des procédures d'achat, le développement de partenariats public-privé et un soutien massif à l'innovation duale. À travers la DGA (Direction Générale de l'Armement) et l'Agence de l'innovation de défense, l'État oriente la dépense militaire vers les technologies de rupture (cybersécurité, IA, spatial, énergie), transformant la commande publique en levier de réindustrialisation et de souveraineté technologique.



Ce modèle, soutenu au niveau européen par le Fonds européen de défense et les programmes conjoints (SCAF5, MGCS6), illustre comment la dépense militaire peut devenir un investissement productif et structurant, stimulant l'investissement privé et consolidant une base industrielle intégrée.

Cependant, cette orientation renforce la dépendance à la dépense publique et soulève un risque de « militarisation budgétaire » au détriment d'autres postes de dépenses publiques.

Si la croissance ne redémarre pas, l'augmentation des crédits militaires pourrait aggraver la dette publique et réduire la capacité d'investissement productif.

La France doit donc arbitrer entre souveraineté stratégique et rationalité économique. L'enjeu est d'éviter que la politique de défense ne devienne un substitut de politique industrielle ou un levier de relance mal calibré. La coordination européenne, à travers des programmes communs (avions de combat SCAF, chars MGCS, missiles Aster, drones...), apparaît essentielle pour mutualiser les coûts et préserver la soutenabilité de la dette publique à long terme.

Le « dividende de la paix » des années 1990 est bel et bien révolu. Mais le « coût du réarmement » ne saurait être supportable que s'il s'inscrit dans une vision d'ensemble où la sécurité devient un bien public européen, financé collectivement, géré rationnellement, et compatible avec les impératifs de transition écologique et sociale.



III. Recommandations économiques et stratégiques pour une défense européenne efficace

L'ampleur des besoins en matière d'armement (plus de 800 milliards d'euros d'ici 2030 selon la Commission européenne) pose une question majeure : comment financer cet effort sans fragiliser la soutenabilité des finances publiques et les investissements d'avenir ?

L'ampleur des besoins en matière d'armement (plus de 800 milliards d'euros d'ici 2030 selon la Commission européenne) pose une question majeure : comment financer cet effort sans fragiliser la soutenabilité des finances publiques et les investissements d'avenir ?

Face à ce dilemme, la réponse ne peut être seulement budgétaire. Elle doit articuler efficacité économique, coordination industrielle et cohérence politique européenne. La France, moteur historique de la défense européenne, a ici un rôle central à jouer pour promouvoir une approche de la dépense militaire qui soit non pas inflationniste, mais productive, mutualisée et stratégique. Trois recommandations peuvent ainsi être formulées.

1. Intégrer la dépense de défense dans une logique d'investissement européen collectif

Le réarmement ne peut être envisagé comme une succession de dépenses nationales indépendantes. Il doit s'inscrire dans une logique de bien public européen (Hanania et de Poncins, 2025). À ce titre, il serait pertinent de créer un Fonds européen d'investissement de défense élargi, inspiré du plan REARM Europe, mais articulé autour de trois principes :



- Mutualisation : financement par des émissions communes d'euro-obligations, sur le modèle des emprunts NextGenerationEU, afin de réduire les coûts de financement.
- Additionnalité : les dépenses financées par ce fonds devraient venir compléter, et non remplacer, les investissements nationaux.
- Conditionnalité : accès subordonné à des projets transnationaux ou à des engagements d'achats européens coordonnés (par exemple, un seul char européen, un seul drone européen).

Cette approche permettrait d'éviter les duplications industrielles coûteuses et de renforcer la cohérence stratégique de l'Europe. Pour la France, elle constituerait un moyen d'alléger la charge budgétaire tout en valorisant son savoir-faire technologique.

Or, l'un des principaux obstacles à une politique de défense commune réside dans l'absence de gouvernance budgétaire adaptée. L'application uniforme du Pacte de Stabilité et de Croissance aux dépenses militaires crée des distorsions : la Pologne dépasse largement les 3 % de déficit, avec 6,6 % du PIB pour répondre à l'urgence sécuritaire, tandis que d'autres (l'Espagne notamment) arbitrent plus prudemment au détriment de la rapidité d'action.



Trois réformes peuvent être envisagées :

- Exclure partiellement les dépenses de défense du calcul du déficit structurel, à condition qu'elles soient orientées vers des programmes européens communs ou des investissements productifs.
- Créer un compte satellite européen de défense permettant de suivre la part des dépenses militaires réellement mutualisées, afin de distinguer les efforts individuels des contributions collectives.
- Intégrer la dépense de défense dans la programmation pluriannuelle européenne (2028–2034), en la reliant explicitement aux objectifs de souveraineté industrielle et de résilience technologique.

Pour la France, cette approche permettrait d'articuler sa LPM avec les instruments européens, évitant les doubles financements et améliorant la cohérence stratégique.

Enfin, la réussite d'un investissement européen collectif en matière de défense suppose l'existence d'« envies convergentes » entre États membres, c'est-à-dire une vision commune des menaces, des priorités industrielles et des contraintes budgétaires. Or, ces éléments demeurent profondément hétérogènes : les pays d'Europe centrale, orientale et balte privilégient la réponse militaire face à la Russie, tandis que les États d'Europe occidentale ou méridionale restent plus attentifs à leur frontière au Sud. Cette divergence freine la mutualisation des dépenses et complique la définition de programmes communs.



Or, comme l'a évoqué le président du Conseil européen Antonio Costa lors du sommet informel de l'UE qui s'est tenu à Copenhague le 1er octobre 2025, « la frontière méridionale du Danemark est en Méditerranée et la frontière orientale du Portugal est en Biélorussie » ; il est donc nécessaire d'adopter une « approche à 360 degrés » pour reprendre les termes du président du Conseil (Les Echos, 2 octobre 2025). Pour rapprocher ces préférences, il importe de conditionner les financements européens à des retombées industrielles partagées. À terme, seule une approche articulant sécurité collective et cohésion économique permettra de transformer le réarmement européen en véritable bien public commun.

2. Cibler les dépenses publiques militaires les plus efficaces

Il est essentiel de prioriser les dépenses à fort effet d'entraînement : la recherche, l'innovation duale (civile et militaire) et la formation des ingénieurs doivent être privilégiées par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, il importe de soutenir les PME et les filières technologiques émergentes afin d'élargir la base industrielle et d'éviter la concentration de la commande publique sur quelques grands groupes.

Enfin, une évaluation systématique des effets macroéconomiques de la dépense de défense est requise, via un cadre d'impact budgétaire: mesure du multiplicateur ainsi que des retombées territoriales.



En France, cela supposerait d'adopter une approche de type « budget dual », distinguant dépenses courantes (personnel, maintenance) et dépenses d'investissement stratégique (R&D, infrastructures, innovation). Cette distinction permettrait d'améliorer la lisibilité et la justification économique de la dépense militaire.

3. Renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne

Le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne est une condition essentielle à la soutenabilité du réarmement. Une dépense de défense est celle qui crée de la valeur ajoutée locale et réduit la dépendance extérieure.

Pour cela, trois leviers doivent être activés :

- Standardisation des programmes : il est urgent de rationaliser les plateformes d'armement européennes. Aujourd'hui, l'UE compte 17 types de chars de combat et 29 modèles de frégates, contre un seul modèle de char et 4 frégates aux États-Unis. Cette dispersion accroît les coûts et réduit les effets d'échelle.
- Politique d'innovation duale : soutenir les technologies à usage civil et militaire (cybersécurité, IA, spatial, énergie), afin de maximiser les externalités positives sur l'économie réelle.
- Soutien à la souveraineté industrielle française : encourager la coopération intra-européenne tout en préservant les filières critiques (nucléaire, aéronautique, électronique de défense).

Cette orientation transforme ainsi la dépense militaire en un levier de compétitivité, plutôt qu'en une simple charge financière.



L'Europe, et particulièrement la France, doivent désormais penser la défense non plus comme une dépense contrainte, mais comme un investissement collectif et stratégique.

Cette transformation suppose un changement de paradigme : passer d'une logique de réaction à une logique de structuration.

La soutenabilité du réarmement ne dépendra pas uniquement du niveau de la dépense, mais de sa qualité, de sa coordination européenne et de sa compatibilité avec les autres priorités publiques.

Pour la France, cela implique de conjuguer trois impératifs : i) maintenir une armée complète et crédible ; ii) préserver la stabilité budgétaire, et iii) inscrire la politique de défense dans une stratégie de long terme, tournée vers l'innovation et la coopération au niveau européen.

Matthieu LLORCA

Maitre de conférences-HDR en Economie à l'Université

Bourgogne Europe,

matthieu.llorca@u-bourgogne.fr

